

**ASSEMBLEE NATIONALE**

-----  
BUREAU  
-----

**REPUBLIQUE DU CONGO**

Unité \* Travail \* Progrès  
-----

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE  
DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022**

*Première session ordinaire  
(Budgétaire) du 15 Octobre 2022*

L'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière, le lundi 19 décembre 2022, dans l'hémicycle de son siège, sous la direction de son Premier Vice-Président, l'**Honorable Léon Alfred OPIMBAT**.

Le projet d'ordre du jour comportait les points suivants :

- 1- Vérification des présences ;
- 2- Examen et adoption du projet d'ordre du jour ;
- 3- Examen et adoption du projet de compte-rendu de la séance plénière du mercredi 14 décembre 2022 ;
- 4- Examen et adoption du projet de rapport n°005 de la Commission Economie, finances et contrôle de l'exécution du budget relatif au projet de loi autorisant la ratification de l'accord de financement additionnel du projet de riposte d'urgence à la Covid-19 « PRUC-Crédit IDA 7194-CG » entre la République du Congo et l'association internationale de développement ;
- 5- **Divers** : informations sur la suite des travaux :

## **I. De la vérification des présences**

L'appel nominal des Honorables Députés a donné les résultats suivants :

Inscrits : 151  
Présents : 100  
Excusés : 51  
Absents : 00

Le quorum étant largement atteint, l'Assemblée nationale a pu valablement siéger.

## **II. De l'examen et de l'adoption du projet d'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour de la séance plénière du lundi 19 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité, sans amendement.

### **III. De l'examen et de l'adoption du compte rendu de la séance plénière du mercredi 14 décembre 2022**

Le compte rendu de la séance plénière du mercredi 14 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité, avec deux (02) amendements.

En effet, il s'agit de compléter le groupe de mots "et administratives", suite à son omission dans l'appellation de la Commission à la page 13.

Ensuite, faire ressortir l'idée relative à l'ouverture d'un compte pour les collectivités locales dans les réponses données par Monsieur le Ministre du Budget, des comptes publics du portefeuille public.

### **IV. De l'examen et de l'adoption du rapport n° 005 de la Commission Economie, Finances et Contrôle de l'Exécution du Budget sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de financement additionnel du projet de riposte d'urgence à la Covid-19 « PRUC-Crédit IDA 7194-CG » entre la République du Congo et l'association internationale de développement**

Présentant ce point sur invitation de l'Honorable Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale, Président de séance, le Président de la Commission Economie, Finances et Contrôle de l'Exécution du Budget, l'Honorable **Maurice MAVOUNGOU**, a déclaré que la Commission a été saisie selon la procédure d'extrême urgence pour traiter le projet de loi en examen. Cette urgence s'explique par le terme de l'accord qui est très proche, c'est-à-dire le mardi 20 décembre 2022, et le risque de perdre ce financement très important pour le pays, une fois ce délai dépassé.

Après cette brève présentation, avec l'autorisation de l'Honorable Président de séance, il a demandé à la Secrétaire de la Commission, l'Honorable **Avanké TSATSA LEKOUNDZOU**, de procéder à la lecture du rapport.

A l'issue de cette lecture, les Honorables Députés ont exprimé les préoccupations ci-après :

- la nécessité pour le Congo de s'assurer si, dans l'hypothèse d'un retard dans le décaissement des fonds, il sera assujéti au remboursement de la totalité du prêt ;

- l'incertitude dans l'atteinte des objectifs fixés dans le projet au regard d'éventuels aléas liés au décaissement des crédits ;
- le cadre de planification de ce financement par rapport aux peuples autochtones ;
- la reformulation de l'introduction en substituant : « au Palais du Parlement, dans la salle 028 de l'Assemblée nationale » par « la salle 028 du siège de l'Assemblée nationale » ;
- le nombre des congolais vaccinés à ce jour, ainsi que le différentiel de vaccins en stock ;
- la précision du site d'érection du centre de kinésithérapie à Pointe-Noire, à l'instar de ceux de Bacongo et Ouenzé ;
- la nécessité de prendre en compte, dans ce financement additionnel, les trois piliers de renforcement du système de santé, à savoir : les médicaments, les ressources humaines et le système d'information sanitaire ;
- l'opportunité d'une prorogation de la durée de financement en cas d'une consommation inachevée.

Répondant aux préoccupations des Honorables Députés, la Commission a indiqué ce qui suit :

- la Commission ne s'oppose pas à la proposition de reformulation de l'introduction en substituant : « au Palais du Parlement, dans la salle 028 de l'Assemblée nationale » par « la salle 028 du siège de l'Assemblée nationale » ;
- au regard de la baisse de la capacité de létalité liée au coronavirus dans notre pays, le Gouvernement a jugé nécessaire de réorienter les crédits de ce financement (18.218.016.096 francs CFA) vers d'autres objectifs toujours en rapport avec le secteur de la santé ;
- s'agissant du rattrapage du retard de décaissement, il ne s'agit que de nouveaux emprunts pour reconstituer un nouveau financement ;

- concernant la prise en compte de la situation sanitaire des peuples autochtones, il convient de noter que ce financement additionnel ne peut pas régler tous les problèmes de santé qui se posent dans le pays.

Complétant la Commission, la ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, madame **Irène Marie Cécile MBOUKOU KIMBATSA**, remplaçant le ministre de la santé et de la population empêché, a déclaré ce qui suit :

- A propos du taux de vaccination de la population congolaise, celui-ci est de 30% ;
- Au sujet du stock de vaccins disponibles, il est de cinq mille (5.000) ;
- Enfin, quant aux projets de la Banque Mondiale, ceux-ci prennent en compte, non seulement les mesures environnementales et sociales, mais aussi la situation des peuples autochtones.

Faisant la synthèse à ce stade des débats, l'Honorable Président de séance a rappelé qu'il revient aux Honorables Députés de voter la loi autorisant la ratification de l'accord de financement additionnel du projet de riposte d'urgence à la Covid-19 « PRUC-Crédit IDA 7194-CG » entre la République du Congo et l'association internationale de développement.

Il a poursuivi son propos en indiquant que les débats ont gravité essentiellement autour du rapport et les explications données en dernier ressort par la Commission et madame la ministre. Ces explications devraient faire comprendre à la représentation nationale que ces fonds alloués au préalable à la riposte contre la Covid-19, ont été réorientés vers le système de santé.

Au terme de ce débat, l'Honorable Président de l'Assemblée nationale a soumis au vote le rapport n° 005 de la Commission Economie, Finances et Contrôle de l'Exécution du Budget sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de financement additionnel du projet de riposte d'urgence à la Covid-19 « PRUC-Crédit IDA 7194-CG » entre la République du Congo et l'association internationale de développement ainsi que le projet de loi subséquent, qui ont été adoptés à l'unanimité, sans amendement.

## V. Des divers :

L'Honorable Premier Secrétaire a donné deux informations portant respectivement sur :

**a)** - L'affaire reçue en cours de session.

Il s'agit du projet de loi autorisant la ratification de l'accord de « premier financement de politique de développement pour la gestion budgétaire et l'accroissance inclusive » entre la République du Congo et la Banque mondiale.

Cette affaire a été affectée à la **Commission Economie, Finances et Contrôle de l'Exécution du Budget** pour être traitée selon la procédure d'extrême urgence.

**b)** - La suite des travaux.

Mardi 20 décembre 2022 à 14 heures : séance plénière ;

Mercredi 21 décembre 2022 à 12 heures : séance plénière ;

Vendredi 23 décembre 2022 : clôture solennelle de la session.

**N.B** : il a été demandé aux Commissions compétentes de déposer leurs rapports au plus tard le jeudi 22 décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Honorable Président de séance a levé la séance.

Commencée à 12 heures 51 minutes, la séance plénière a pris fin à 14 heures 23 minutes.

Fait à Brazzaville, le 19 décembre 2022

Le Premier Secrétaire de  
l'Assemblée nationale,

**Fernand SABAYE.-**